

Image not found or type unknown



Priorité d'accès à un poste

Par **marc**, le **23/06/2010** à **21:21**

Bonjour,

je suis en cdd à temps partiel ; dans une ville voisine pour la même entreprise un poste identique en temps plein se libère ; je postule mais n'ai aucune réponse ; une personne étrangère à la structure est recrutée.

Est ce légal ? A l'issue de ce CDD à temps plein la personne est -elle prioritaire sur moi qui suis plus ancienne (je suis à 2 ans et quelques mois d'ancienneté) sachant que notre convention collective prévoit que les postes soient d'abord pourvus en interne?

Merci d'avance